

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_02_001

Sur convocation en date du 15 février 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 20 février 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BERGENA Léa
CORDIER Michel	DELARUE André
DUCLOS Laurent	PARRY Georges
MARTIN Hubert	PERROT Marie-Andrée
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Madame Aline WEYL donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Excusées :

Madame Léa BERGENA

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Monsieur Georges PARRY

Mise en ligne le : 22/02/2023

Manifestation pour les Aînés

Anniversaires des centenaires

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

Afin d'honorer

- les centenaires résidant sur la commune,
- les centenaires résidant dans les EHPAD du Grand Bourg et inscrits sur les listes électorales de la commune,

il est proposé de leur rendre visite chaque année, après accord de leur famille, le mois de leur anniversaire à leur domicile ou leur EHPAD résidentiel et de leur offrir un cadeau d'une valeur maximale de 60 €.

Ce cadeau est attribué selon les conditions suivantes :

- avoir 100 ans ou plus dans l'année,
- être inscrit au fichier des Aînés du C. C. A. S. (attestation de domicile et CNI).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

À l'unanimité (13 voix pour)

- **APPROUVE** l'attribution d'un cadeau d'une valeur maximale de 60 € aux centenaires de la commune suivant les conditions ci-dessus mentionnées.

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_02_001

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 20 FÉVRIER 2023

La Présidente du CCAS,



Hélène CEDILEAU



Le Secrétaire de séance,

Georges PARRY

